



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 07 juin 2021 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 03 juin 2021

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Guy.

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Retardataire : S Capmas arrivé à 20h45

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- Adressage : création de voirie
- Vente CR "Camp de la Borie"
- DM commune N°1 : décision modificative du budget (déplacement d'écriture de ligne pour participation 2/3 construction du SDIS) 3402 €
- DM commune N°2 : décision modificative du budget, inscription au budget travaux cuisine café (investissement) 1736 €

2/ INFORMATIONS

- Plan Communal de Sauvegarde :
inscription des personnes vulnérables
rôle des intervenants en cas de problème
- Relevés topographiques : Lotissement, local technique, Salle des Fêtes (accueil, Petit Nice)
- Piste du Maroux
- Travaux Orange

3/ ECHANGES

- Organisation des élections (Tour de rôle, conditions sanitaires)
- Villes et Villages Etoilés

4/ QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

A Teyssedou indique que Mme Gonzatto-Roques et M Calmette ont demandé à rencontrer les élus à la suite du conseil municipal. Il a répondu favorablement et précise qu'il en sera de même pour les autres listes qui en feraient la demande.

Approbation CR réunion précédente :

C Blot indique que le taux d'imposition n'est pas précisé dans le compte rendu du 12 avril.
Réponse : Le taux n'a pas été précisé car **identique à 2020** et mais il sera mis en ligne.

C Blot indique que l'horaire du feu de la saint Jean prévu le **25 juin** n'est pas précisé dans le compte rendu du **03 mai**.

Réponse : La soirée débutera à 19h00

Les comptes-rendus du 12 avril et du 03 mai sont approuvés à l'unanimité.

1 – Délibérations :

- 36 - 2021 : Adressage – Création de voirie

Une voie a été oubliée dans le secteur des Anjeaux et sera baptisée « chemin des Anjeaux ». Les habitations concernées seront donc adressées sur cette voie

Un arrêté sera pris pour la création des points « adresses » sur ce chemin ainsi que la suppression d'un point « adresse » dans l'impasse de Gourdou (demande de C Blot)

A Gosset précise qu'il existe un risque de perturbation dans la distribution des colis du fait de la mise en place des nouvelles adresses et du délai de prise en compte.

La validité de la nouvelle adresse peut être vérifié sur le site : <https://adresse.data.gouv.fr>

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 37– 2021 : Chemin Camp de la Borie

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à l'aliénation du chemin rural « Camp de la Borie ». (voir extrait du rapport ci-après)

Le conseil se prononce favorablement pour l'aliénation

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 1, Abstention : 1)

T Bousquet fait remarquer que lors de l'enquête publique d'anciens maires et élus, habitants (11) ont marqué leur attachement aux chemins ruraux qui sont pour certains laissés à l'abandon depuis de très longues années. T Bousquet propose de faire un état des lieux des chemins ruraux. Cela pourrait être une aide à la décision pour tout projet à venir (développement du tourisme doux par de nouveaux circuits de randonnée, modification des tracés, abandon/maintien de l'entretien de certains chemins,...). A Teyssedou approuve la proposition et T Bousquet / P Gajac sont volontaires pour établir cet état des lieux.

II - AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Aux termes de l'enquête, après avoir veillé à la régularité de la procédure, avoir étudié avec soin toutes les pièces du dossier, m'être rendue sur le site, avoir étudié les observations du public et les réponses de la Mairie au procès-verbal des observations,

Je considère que le tronçon du chemin rural « Camp de la Borie » objet de la présente enquête publique répond à l'objectif de la commune de se séparer d'une emprise devenue sans usage, et que, par conséquent la commune de GAVAUDUN est en droit de procéder à son aliénation, dans les conditions de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime.

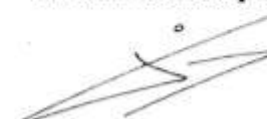
De plus, je tiens à souligner que la décision de la commune, suite aux contributions réalisées et aux demandes de déviation du chemin rural, de créer un nouveau chemin rural à l'intérieur du site historique de la Léproserie, à partir du pont de pierre, satisfait à l'intérêt général en permettant un aménagement plus harmonieux de ce secteur sans créer de nouvelles contraintes.

En conséquence, j'émet un :

AVIS FAVORABLE

sur l'aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Camp de la Borie », sur le territoire de la commune de GAVAUDUN et à son projet de déviation sur le site historique de la Léproserie, conformément au plan produit par la commune lors de l'enquête publique.

Fait à Estillac le 08 mai 2021
Le commissaire enquêteur



Aurélie TINGAUD

- 38 - 2021 : Décision modificative DM1 : erreur imputation

Modification de l'imputation budgétaire :

Dépenses	Montant	
Article (Chap) - Opération		
2041512 (204) : Bâtiments et installations		-3 402,00
204112 (204) : Bâtiments et installations		3 402,00
INVESTISSEMENT		
Total dépenses :	0,00	

Vote : Adoptée (Pour : 11 , Contre : 0 , Abstention : 0)

- 39 - 2021 : Décision modificative DM2. (Cuisine café)

Par respect des normes, la cuisine du restaurant ne peut être utilisée comme cuisine privée du logement attenant. L'aménagement de la cuisine du logement et la modification de l'évacuation ont été réalisés. (1800€)

Décisions modificatives - COMMUNE DE GAVAUDUN - 2021			
DM n°2 - Inscription de crédits au budget (1800 €)			
cuisine logement café - 07/06/2021			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
21318 (Opération 64) : Immeubles de rapport	1 800,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	1 800,00
Total dépenses :	1 800,00	Total recettes :	1 800,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 800,00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	1 800,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	1 800,00	Total Recettes	1 800,00

Vote : Adoptée (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

Plan Communal de Sauvegarde : T Bousquet apporte des précisions sur les causes de déclenchement du PCS, le rôle de « personne relais » et présente la fiche d'inscription au registre des personnes vulnérables.

Déclenchement du PCS : Catastrophes et sinistres **majeurs** (tempête, incendie, fortes crues, ...)

Personne relais : personne susceptible, dans un secteur donné, de relayer l'alerte en s'assurant physiquement ou par téléphone, que les habitants ont bien été informés de l'alerte. Elle doit rendre compte à la mairie à la fin de sa mission. Nous sommes donc à la recherche de personnes, ayant une bonne connaissance du terrain, volontaires pour tenir ce rôle.

Registre des personnes vulnérables : Ce registre liste les personnes vulnérables qui **ont sollicité leur inscription**. Une fiche d'inscription sur le registre est en préparation pour distribution aux habitants.

Relevés topographiques : Suite à une réunion avec le CAUE, A.Teyssedou informe le conseil que la pré-étude des projets communaux nécessite d'effectuer des relevés topographiques des terrains et bâtiments concernés (Salle des fêtes, accueil château, petit Nice , local technique, léproserie)

Piste du Maroux : Les caméras (achetées par ancienne municipalité sont à ce jour introuvables). L'achat et la mise en place d'un cadenas restent à faire. Il faut envisager l'achat de caméras de remplacement.

Travaux Société Orange : N Fault informe le conseil de la visite du directeur régional de la société Orange. Une liste d'anomalies concernant 20 poteaux lui a été présentée. Suite à sa visite, nous espérons un peu plus de réactivité et de fiabilité dans les interventions.

La fibre devrait être opérationnelle fin 2021 dans le bourg et fin 2022 pour l'ensemble de la commune

Château : Un devis pour dévégétaliser le rocher du château et faire un relevé des témoins de surveillance du rocher a été demandé à l'association LCS. Les travaux seront effectués après la saison touristique.

3 – Echanges

Villes et villages étoilés : Label national qui valorise les actions menées pour une meilleure qualité de la nuit en prenant en compte la biodiversité, le confort, la sécurité, le sommeil et la santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques.

N Fiault précise que Gavaudun est classé 3 étoiles (sur 5) et le prochain objectif est donc la quatrième étoile. Nos pistes d'amélioration sont l'optimisation de la programmation de l'éclairage du château et la banalisation des ampoules type Led.

Elections : la liste des membres des bureaux de vote a été établie

4 - Divers

C Blot annonce que pour la journée du patrimoine (26 juin) aura lieu une randonnée (4kms) avec un départ sur la place du village et signale que la végétation envahit le chemin entre Grichet et Jambou.

T Bousquet signale un arbre tombé sur le chemin des moulins. Il se propose de dégager le passage le lendemain.

M. le Maire lève la séance à 22 heures 35